



Vendredi 29 novembre 2019

Communiqué de presse

Le Ministère des Sports et le Groupe VYV concluent un partenariat sur la Stratégie nationale sport santé

Le Ministère des Sports et le Groupe VYV ont signé aujourd'hui, lors des 10^e rencontres de Biarritz sur le sport santé, une convention de partenariat pour déployer la Stratégie Nationale Sport Santé auprès des 11 millions d'adhérents du groupe.

Le Ministère des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont lancé une Stratégie Nationale Sport Santé dans l'optique de favoriser l'activité physique à tous les âges de la vie et notamment dans le parcours de soin des Français. Le groupe Vyv est le premier groupe mutualiste à s'engager aux côtés de l'Etat à son déploiement.

La sédentarité est un véritable fléau qui touche de plus en plus de nos concitoyens. Aujourd'hui, un Français sur 3 de plus de 18 ans est en surpoids et 87% des 11-17 ans n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en termes d'activité physique. La sédentarité tue 10 fois plus que la route. Il y a urgence à réagir !

Encourager la pratique d'une activité physique dans le quotidien des Français pour leur santé est donc une nécessité absolue.

C'est ce que propose la Stratégie Nationale Sport Santé à travers 4 priorités :

- Faire la promotion de la Santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Développer le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- Protéger la Santé des sportifs et garantir la sécurité des pratiques et des pratiquants
- Renforcer et diffuser les connaissances

L'Etat a franchi une étape importante et très attendue par les professionnels du sport et de la santé mais aussi par les patients. Désormais, un bilan d'activité physique adaptée inclus dans le parcours de soins des patients atteints du cancer sera pris en charge par l'Assurance Maladie. Cette initiative inscrite au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 bénéficiera à 240 000 patients. A terme, l'objectif est d'élargir le public des bénéficiaires aux personnes souffrant des affections de longue durée prioritaires.

En parallèle, l'Etat engage une vraie révolution dans les mentalités en remplaçant le certificat de non contre-indication de l'activité physique par une prescription de celle-ci pour lutter contre la sédentarité des plus jeunes. Pour cela, le Ministère des Sports mobilise le

mouvement sportif pour qu'il continue à être un référent de la bonne santé des enfants et des adolescents. Les clubs et associations informeront désormais les familles de l'existence d'un suivi médical longitudinal de la santé des mineurs mis en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé et intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

Pour les personnes les plus éloignées de l'activité physique, des Maisons Sport-Santé verront bientôt le jour. 101 structures réunissant des professionnels de santé et du sport seront labellisées avant la fin de l'année. D'ici 2022, ce sont 500 maisons sport-santé qui pourront accueillir et accompagner toutes les personnes souhaitant reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé et de bien-être.

Pour déployer plus vite cette stratégie, la mobilisation des territoires, des acteurs du sport et de la santé est capitale. Conjuguer leurs moyens humains et financiers avec ceux de l'Etat et les acteurs économiques engagés comme le groupe Vyv et bientôt d'autres partenaires permettra d'aller encore plus loin.

Contact presse Cabinet de la Ministre des Sports : sec.presse.sports@sports.gouv.fr